

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone +2511517700 Fax : +251115517844
Website : www.au.int

LC18034 – 133/15/15

CONSEIL EXÉCUTIF
Trentième session ordinaire
22 - 27 janvier 2017
Addis-Abeba (ÉTHIOPIE)

EX.CL/1005(XXX)
Original: anglais

**RAPPORT DU COMITÉ MINISTÉRIEL POUR L'ÉLECTION
DES MEMBRES DE LA COMMISSION EN JANVIER 2017**

RAPPORT DU COMITÉ MINISTÉRIEL POUR L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION EN JANVIER 2017

I. INTRODUCTION

1. Lors de sa vingt-septième session ordinaire à Kigali (Rwanda) en juillet 2016, la Conférence a adopté la Décision Assembly/AU/Dec.610 (XXVII) sur l'élection des membres de la Commission et a décidé, entre autres, de rouvrir le processus de nomination pour l'élection des membres de la Commission qui, peut inclure les anciens candidats. En outre, la Conférence a décidé de tenir les élections des membres de la Commission au cours de sa prochaine session ordinaire de janvier 2017.

2. Au vu de ce qui précède, le Comité ministériel pour l'élection des membres de la Commission en janvier 2017 s'est réuni à Addis-Abeba (Ethiopie) le 7 octobre 2016 aux fins de présélection des candidats et de formulation de recommandations appropriées pour examen par le Conseil exécutif à sa trentième session ordinaire prévue en janvier 2017 à Addis-Abeba (Ethiopie). La réunion a eu lieu conformément à l'article 14 (2) et (3) des Statuts de la Commission ainsi que la Décision EX.CL/Dec.906 (XXVIII) adoptée par la vingt-huitième session ordinaire du Conseil exécutif tenue à Addis-Abeba (Ethiopie) en janvier 2016.

II. PARTICIPATION

3. Les membres du Comité ministériel suivants ont assisté à la réunion:

Algérie	Malawi
Burundi	Mali
Cameroun	Rwanda
Egypte	Sierra Léone
Lesotho	Soudan

4. Les membres suivants de l'équipe de consultants indépendants étaient également présents:

- i. Amb. Layi-Kayode Iyanda (Nigeria)
- ii. Mme Roseline Odede (Kenya)
- iii. Mme Mariam Tchere Titimbaye (Tchad)

III. ALLOCUTIONS D'OUVERTURE

5. Dans son allocution d'ouverture, le Président du Comité ministériel, l'hon. M. Francis Kasaila, Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération internationale de la République du Malawi, a souhaité la bienvenue aux membres du Comité ministériel et à l'équipe de consultants en les remerciant d'être venus à cette rencontre.

6. Il a exprimé son appréciation pour la qualité des travaux menés par l'équipe de consultants et la présentation du rapport à temps. Il a également remercié le Bureau du Conseiller juridique et la Commission pour le soutien apporté aux consultants dans l'exercice de leur mandat.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

7. Après un bref examen du projet d'ordre du jour, les participants ont adopté l'ordre du jour suivant:

- i) Discours d'ouverture;
- ii) Adoption de l'ordre du jour;
- iii) Exposé sur la mise en œuvre de la décision de Kigali et sur le processus électoral;
- iv) Présentation du rapport de l'équipe de consultants;
- v) Examen du rapport de l'équipe de consultants.
- vi) Divers
- vii) Adoption du rapport du Comité ministériel; et
- viii) Discours de clôture

V. PRÉSENTATION SUR LE PROCESSUS ÉLECTORAL PAR LE CONSEILLER JURIDIQUE

8. Le Conseiller juridique adjoint, Mme Gaspar Constancia Adelina, a indiqué que le processus de pré-sélection centrale a été lancé à la suite de la Décision de la Conférence, Assembly / AU / Dec.610 (XXVII), sur l'élection des membres de la Commission qui a décidé de suspendre l'élection des membres de la Commission et de rouvrir le processus de nomination. À cet égard, elle a informé le Comité ministériel qu'en date du 26 juillet 2016, la Commission a notifié les États membres par une note verbale décrivant la décision de la Conférence et appelant à la nomination des candidatures.

9. Le Conseiller juridique adjoint a informé les participants à la réunion que le Comité ministériel (au niveau des ambassadeurs) s'est réuni le 2 septembre 2016 et a été informé par le Bureau du Conseiller juridique des mesures prises dans la mise en œuvre de la décision de la Conférence. Lors de cette réunion, il a été convenu qu'en raison de l'augmentation du budget approuvé par la Conférence, un total de cinq (5) consultants représentant les cinq (5) régions de l'UA avaient été recrutés pour aider le Comité ministériel qui devra tenir sa réunion le 7 octobre 2016.

10. Le Conseiller juridique adjoint a informé le Comité ministériel qu'au 16 septembre 2016, délai de dépôt des candidatures aux postes de commissaires, la Commission a reçu quarante-deux (42) candidatures pour les huit (8) portefeuilles de

postes des commissaires. Elle a souligné que malgré l'exigence de nommer deux (2) candidats par région, dont une femme pour chaque portefeuille, conformément à l'article 13 des Statuts de la Commission, aucune région n'avait respecté les modalités de présentation des candidats pour un total de 80 candidats. Dans ce contexte, il y avait une légère augmentation de plus de 50 pour cent du nombre de demandes prévu qui était particulièrement élevé par rapport au nombre de candidatures reçues au tour précédent qui n'était que de 37 candidats.

11. En conclusion, le Conseiller juridique adjoint a remercié les consultants de l'achèvement de leur travaux en temps opportun, permettant ainsi au Bureau du Conseiller juridique de distribuer le rapport le 4 octobre 2016 aux missions permanentes du Comité ministériel, soit deux jours avant leur réunion, comme le prévoit les modalités d'élection des membres de la Commission en janvier 2017. Elle a rappelé au Comité ministériel que la liste des candidats, au moins deux pour chaque portefeuille, doit être soumise au Conseil exécutif conformément à l'article 14 (3) des Statuts de la Commission.

VI. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANTS PAR LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE

12. En présentant le rapport de l'équipe de consultants, l'Ambassadeur Layi-Kayode Iyanda, Président de l'équipe, a informé le Comité ministériel de leur rencontre à Addis-Abeba (Ethiopie) du 26 septembre au 4 octobre 2016. Il a présenté son équipe, composée de consultants en provenance de cinq (5) régions, à savoir Mme Mariam Tchere Titimbaye du Tchad, Mme Roseline D.A Odede du Kenya, Professeur Hajer Gueldich de la Tunisie et Professeur Shadrack B. O. Gutto d'Afrique du Sud. Il a informé le Comité ministériel que le Conseiller juridique leur a fait un exposé détaillé de leur mandat et du processus d'élection des commissaires. L'Amb. Iyanda a également souligné que le processus électoral est extrêmement sensible et que l'équipe était consciente de l'obligation de confidentialité pour toutes les informations évaluées.

13. Il a indiqué que le Bureau du Conseiller juridique a présenté un total de quarante-deux (42) profils de candidats pour analyse et évaluation.

14. En ce qui concerne les critères d'analyse et d'évaluation, Amb. Iyanda a informé le Comité ministériel de la décision de l'équipe de retenir les cinq (5) critères utilisés lors du dernier exercice d'élection des membres de la Commission en 2012 et en avril 2016, à savoir: l'éducation, l'expérience, le leadership, les réalisations, la vision et la stratégie. Il a également souligné que l'équipe a été guidée par les dispositions des Statuts de la Commission, en particulier l'article 15 relatif aux exigences minimales requises d'un candidat.

15. Eu égard à la vision et à la mission, le Président de l'équipe de consultants a fait valoir qu'au lieu d'entretiens, l'équipe a utilisé les critères les plus fiables et les plus pratiques de la méthode d'évaluation. Il déplore que certains candidats n'aient pas présenté leur vision et mission ou ont présenté des déclarations mal articulées.

16. Par la suite, Il a informé le Comité ministériel que les 42 curriculum vitae des candidats présentés ont été analysés et évalués minutieusement et rigoureusement l'un après l'autre par les consultants qui ont travaillé collectivement dans l'attribution

des points afin de parvenir à une évaluation objective et uniforme des candidats. La notation a été effectuée par consensus.

17. Amb. Iyanda a ensuite parlé des recommandations que les membres de l'équipe jugent pertinentes pour le processus de recrutement, en particulier la diminution du nombre des candidats présenté à l'élection au cours des dernières années signifie que le nombre cible d'au moins quatre-vingt (80) candidats, conformément à l'article 13 des Statuts de la Commission n'a jamais été atteint. Il a en outre commenté sur le manque de représentation des candidats provenant des organisations multinationales ou du secteur privé, comme prévu à l'article 15 (2).

18. Compte tenu des insuffisances ci-dessus, l'équipe de consultants a, entre autres, recommandé une réforme radicale dans le processus de nomination des candidats comme l'ont successivement indiqué les équipes de consultants dans leurs rapports respectifs.

19. Amb. Iyanda a remercié le Comité ministériel de l'opportunité accordée à l'équipe de consultants pour servir l'Union africaine et le continent africain en général.

VII. EXAMEN DU RAPPORT DE L'ÉQUIPE DE CONSULTANTS ET VOIE À SUIVRE

20. Après la présentation du rapport de l'équipe de consultants, le Comité ministériel a fait les observations suivantes:

- a) il est déplorable que toutes les régions ne se conforment pas aux règles, notamment sur le nombre et le genre de configuration des candidats conformément à l'article 14 des Statuts de la Commission;
- b) dans l'avenir, l'Union devrait envisager d'interviewer les candidats à l'élection dans le cadre du processus de sélection, en plus de l'évaluation de leurs CV;
- c) l'équipe de consultants devrait mener des recherches approfondies sur le profil des candidats en utilisant les données en ligne et en communiquant également avec les ambassades des candidats pour obtenir des informations, le cas échéant;
- d) les États membres devraient accorder une attention particulière aux qualifications des candidats qu'ils désignent à l'élection au sein de l'Union avant de soumettre leurs candidatures au niveau régional;
- e) la notation vise uniquement à faciliter le Comité ministériel dans l'examen des candidatures à soumettre au Conseil exécutif;
- f) certains États membres ont demandé des éclaircissements sur la notation des candidats;
- g) à l'avenir, il faudrait tenir compte de la mise en œuvre de l'évaluation de la performance des candidats sortants;

- h) les États membres et les régions devraient s'engager au processus car l'avenir de l'Organisation en dépend. À cet égard, ils ont souligné que le processus soit rendu public pour que les Africains de la diaspora et d'autres secteurs privé postulent;
- i) le principal objectif est d'obtenir les meilleurs candidats pour le poste et d'évaluer le règlement intérieur pour tenir compte de cet objectif. À ce sujet, il a été demandé au Bureau du Conseiller juridique de faire le suivi de la mise en œuvre du Sous-comité du COREP sur les règles, les normes et l'accréditation;
- j) l'ordre des candidats doit être présenté par ordre alphabétique selon leur nom de famille.

21. Le Conseiller juridique adjoint et l'équipe de consultants ont fait des éclaircissements suivants:

- a) l'article 15 (2) des Statuts de la Commission exige que les candidats «possèdent une expérience professionnelle importante et vaste". Cette exigence est vague et ne permet pas le contrôle. À cet égard, il a été recommandé que le Sous-comité du COREP sur les règles, les normes et l'accréditation évalue les procédures relatives à l'élection;
- b) la notation a été faite d'une manière objective sur la base des documents présentés. Ils ont également souligné que la liste finale ne doit pas comporter les scores.

VIII. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ MINISTÉRIEL

22. A l'issue de ses délibérations, le Comité ministériel a approuvé les recommandations suivantes pour présentation des candidats aux élections de janvier 2017:

- a) sur les quarante-deux (42) candidats évalués, quarante et un noms (41) seront présentés au Conseil exécutif pour élection et distribués aux États membres au plus tard trois (3) mois avant les élections, conformément à l'article 16 (1) des Statuts de la Commission;
- b) les CV des candidats pour chaque portefeuille seront également distribués aux États membres;
- c) la liste des candidats pour chaque portefeuille sera présentée selon l'ordre alphabétique de leurs noms de famille;
- d) l'ordre des élections ne sera pas modifié à ce stade et il sied de maintenir la pratique qui est basée sur la liste présentée à l'article 12 des Statuts de la Commission.
- e) dans l'avenir, le Comité ministériel se gardera de faire tout commentaire sur les candidats aux élections issus de leur Etat.

23. Le Comité ministériel a également décidé de faire les recommandations suivantes pour les futures élections:

- a) comme le montrent les précédents rapports des équipes de consultants en 2011 et en avril 2016, il est nécessaire d'améliorer l'exercice de mise en candidature en assurant une plus grande publicité aux niveaux continental, régional et national ;
- b) la Conférence doit mettre en vigueur ses propres règles exigeant aux régions de présenter deux candidatures pour chaque portefeuille ;
- c) les organes délibérants devraient établir des modalités fermes pour la nomination des candidats au niveau régional en vue de favoriser l'inclusion, la transparence et la concurrence loyale ;
- d) pour permettre au Comité ministériel d'examiner efficacement le rapport des consultants et les candidats présélectionnés, les futures réunions devraient être d'une durée minimum de deux (2) jours ;
- e) il est nécessaire de revoir les critères de sélection et de pré-sélection des candidats qui illustrent mieux les facteurs qui peuvent favoriser la nomination et la sélection des candidats compétents ;
- f) dans le souci de l'efficacité du processus de pré-sélection, il convient d'interviewer les candidats retenus et d'allouer des ressources financières à ce processus ;
- g) en préparation de la réunion ministérielle, les CV des candidats doivent être examinés au niveau des ambassadeurs des États membres respectifs du Comité ministériel.

IX. DIVERS

24. Aucune question n'a été évoquée sous ce point.

X. ADOPTION DU RAPPORT

25. Le comité a examiné et adopté le projet de rapport pour examen du Conseil exécutif

XI. DISCOURS DE CLÔTURE

26. Le Président du Comité ministériel a remercié les membres du Comité ministériel de leur participation et contributions constructives. Il a félicité l'équipe de consultants de l'efficacité de leur travail dans la préparation du rapport au comité. Il a également remercié le Bureau du Conseiller juridique de leur aide. En conclusion, le Président a souhaité à tous les délégués un bon retour dans leurs capitales.

27. Le Comité ministériel a ensuite levé sa séance.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Organs

Council of Ministers & Executive Council Collection

Rapport du Comité Ministériel pour l'Élection des Membres de la Commission en Janvier 2017

Union Africaine

Union Africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3041>

Downloaded from African Union Common Repository